

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Varenne L'Arconce, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 09 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 25 – Votants : 32

Etaient présents : M. Charles VERNAY – M. Christophe MALLAT – Mme Françoise RAQUIN – M. David CORDEIRO – Mme Sylvia DARSAT – Mme Isabelle LAGOUTTE – Mme Clémentine CALLIER – M. Jean-Yves JACQUY – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Noëlle FAYOLLE – M. Hubert THEVENET – M. Jacky PERRET – M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. Guillaume BUISSON – M. René SARROCA – Mme Sylvie DUCAROUGE – Mme Pascale BARNAUD – M. Jérôme HERMANGE – M. Julien LAPORTE – M. François ANTARIEU – Mme Marie-Ange PONCET – M. Michel LACHEZE – M. Armand BERNARD.

Absents excusés : M. Jean-Pierre ALLOIN – Mme Véronique DUPIN (pouvoir donné à C. MALLAT) – M. Mayeul CHATRE (pouvoir donné à F. RAQUIN) – M. Jean-François RIVOLLIER (pouvoir donné à D. CORDEIRO) – M. Gérard PEGON (pouvoir donné à H. VIZIER) – Mme Dominique ZANETTO (pouvoir donné à N. FAYOLLE) – Mme Christelle DIOT (pouvoir donné à H. THEVENET) – Mme Catherine BERTHIER (pouvoir donné à MA. PONCET)

Secrétaire de séance : M. Julien LAPORTE.

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie de Varenne L'Arconce pour l'accueil et la préparation de la salle.

Le Président souhaite aussi remercier les agents communautaires pour leur implication lors de la journée des élus organisée le vendredi 19 juin. Si des élus n'ont pas été destinataires du livret de l' élu distribué à l'issue de cette journée, ils sont invités à prendre attache avec le secrétariat communautaire.

Le Président procède ensuite à l'appel des délégués communautaires.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Nombre de présents : 25 ; nombre de votants 32

M. Julien LAPORTE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUILLET 2026 :

Intervention du SYMISOA (démarche Eau Défi)
Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 juin 2026
Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire
Recours gracieux de Monsieur le Sous-préfet contre la délibération n°2026-45 du 08 juin 2026 (modification statutaire)
Autorisation passage à Michel LACHEZE depuis la parcelle communautaire 294
Renouvellement des conventions d'intervention ACI pour entretien des sentiers Balades Vertes
Marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers : avenant au marché du lot 8 (déchets dangereux)
Avenant au marché maîtrise œuvre FABRIQUES (projet touristique)
Soutien exceptionnel à l'association ABISE
Motion en faveur de la pérennisation et du renforcement de la ligne ferroviaire Moulins / Paray-le-Monial / Lyon
Point ajouté à l'unanimité : décision modificative budget annexe « SPIC énergie renouvelable »
Point ajouté à l'unanimité : projet modernisation touristique au marché de Saint Christophe en Brionnais : approbation sous-traitance lot n°1
Décisions du président
Questions diverses

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUILLET 2026

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2026-54	Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 juin 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-55	Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire	Adoptée à l'unanimité
2026-56	Recours gracieux de Monsieur le Sous-préfet contre la délibération n°2026-45 du 08 juin 2026 portant modification statutaire et nouvelle approbation de la modification statutaire	Adoptée à l'unanimité
2026-57	Renouvellement des conventions d'intervention ACI pour entretien des sentiers Balades Vertes	Adoptée à l'unanimité
2026-58	Marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers : avenant au marché du lot 8 (déchets dangereux)	Adoptée à l'unanimité
2026-59	Avenant au marché de maîtrise œuvre avec FABRIQUES (projet touristique au marché de St Christophe en Brionnais)	Adoptée à l'unanimité
2026-60	Subvention exceptionnelle à l'association ABISE	Adoptée par 9 abstentions et 23 voix pour
2026-61	Motion en faveur de la pérennisation et du renforcement de la ligne ferroviaire Moulins / Paray-le-Monial / Lyon	Adoptée à l'unanimité
2026-62	Décision modificative budget annexe « SPIC énergie renouvelable »	Adoptée à l'unanimité
2026-63	Projet modernisation touristique au marché de Saint Christophe en Brionnais : approbation sous-traitance lot n°1	Adoptée à l'unanimité

Présentation du SYMISOA et de la démarche EAU DEFI

Fabrice DEJOUX, vice-président du SYMISOA, et Céline DECHAVANNE, directrice, présentent la démarche EAU DEFI lancée en 2022 par le Syndicat pour envisager une meilleure gestion de l'eau face aux défis du changement climatique. La démarche entre cette année dans une phase opérationnelle.

La présentation du SYMISOA est jointe à ce compte rendu.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 juin 2026

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 08 juin 2026 et envoyé préalablement aux délégués.

Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire :

En application de l'article L.2121-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le contenu du règlement est librement fixé par le Conseil communautaire, qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit comporter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil communautaire ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement. La loi impose néanmoins l'obligation de fixer dans le règlement les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du CGCT, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Un projet de règlement intérieur a été travaillé par le Bureau communautaire le 29 juin 2026 et envoyé au préalable aux délégués communautaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais.

Retrait de la délibération 2026-45 et nouvelle approbation de la modification statutaire

Le 08 juin dernier, le Conseil communautaire a approuvé une modification des statuts comprenant notamment une nouvelle rédaction pour la compétence gestion du marché (délibération n°2026-45).

Par un courrier du 10 juillet, Monsieur le Sous-préfet informe que cette délibération est entachée d'illégalité et que la formulation de la compétence relative à la gestion du marché doit être revue. Monsieur le Sous-préfet demande de retirer la délibération 2026-45 et d'adopter la rédaction suivante pour cette compétence supplémentaire : « aménagement, organisation et gestion du marché de Saint Christophe en Brionnais ». La modification de l'adresse du siège de la Communauté de communes, également intégrée dans la délibération n°2026-45, n'a pas fait l'objet de remarque. Mais, compte tenu de la demande de retrait de cette délibération, elle doit aussi de nouveau être approuvée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retire la délibération n°2026-45 du 08 juin 2026, et approuve la modification des statuts de la Communauté de communes afin de :

- Modifier l'adresse du siège social de la Communauté de communes et de le fixer au 280 La Grand'Rue 71110 Semur -en-Brionnais,

- Intégrer la rédaction « aménagement, organisation et gestion du marché de Saint Christophe en Brionnais » dans les compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire en lieu et place de la rédaction actuellement inscrite dans les statuts,

Cette délibération sera notifiée aux Maires des communes membres de l'EPCI afin que chaque conseil municipal puisse se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération. Les communes ayant déjà délibéré sur la délibération n°2026-45 devront délibérer à nouveau.

Autorisation de passage à M. LACHEZE depuis la parcelle communautaire n°294 :

Michel LACHEZE signale que, contrairement à ce qui est indiqué dans la note de synthèse, ce n'est pas lui le propriétaire de la parcelle, mais une SCI. D'autre part, il souhaite que le locataire soit aussi titulaire d'une autorisation de passage, sinon, ça n'a pas d'intérêt à créer ce passage. Le Président indique qu'il n'y a pas d'opposition de la Communauté de communes sur le principe d'une autorisation mais qu'il n'est pas souhaitable de créer une servitude de passage. Il faut regarder comment on la rédige.

Le point sera retravaillé avant d'être soumis à délibération.

Convention avec les communes pour entretien des sentiers Balades Vertes :

En 2022, Communauté de communes et communes avaient approuvé une convention encadrant l'intervention du chantier d'insertion dans les communes pour le suivi du balisage et de l'entretien des sentiers Balades vertes. Cette convention est arrivée à échéance fin 2024 et n'avait pas été renouvelée.

L'agrément de l'ACI ayant été reconduit jusqu'au 31/12/2027 et comme l'entretien des sentiers et du balisage est toujours confié au chantier d'insertion il est nécessaire de renouveler cette convention. Un projet retravaillé de convention a été transmis aux communes à l'issue du Bureau communautaire du 29 juin dernier, pour relecture et avis. Il reprend les conditions de d'intervention précédemment conclues avec toutefois certains ajustements. Le Président indique qu'il a demandé à JC. DREVET de passer dans les communes pour définir les parties à entretenir par les communes (au titre de leur compétence voirie) et par l'ACI, de façon à ce que les choses soient claires.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, cette convention. Elle est conclue jusqu'au 31/12/2027, date de la fin de l'agrément triennal SIAE accordé à la Communauté de communes.

Avenant au marché du lot 8 (collecte, transport et traitement des déchets dangereux)

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché du lot n°8 « transport et traitement des déchets dangereux collectés en déchetterie », conclu avec la société EDIB.

Cet avenant permet d'intégrer l'indice VU dans l'article 6.5 du CCAP, qui indique les formules de révision des prix. Celle du lot 8 « transport et traitement des déchets dangereux collectés en déchetterie » fait mention de l'index VU (véhicules utilitaires) :

Concernant le lot n°8, pour tous les prix

$$P_n = P_o \times [0,15 + 0,85 (0,45 \frac{ICMO3_n}{ICMO3_o} + 0,15 \frac{1870_n}{1870_o} + 0,20 \frac{VU_n}{VU_o} + 0,20 \frac{FSD1_n}{FSD1_o})]$$

Or, l'indice VU (véhicules utilitaires) ne figure pas dans les indices servant à la révision des prix et listés au début de l'article 6.5 du CCAP – voir ci-dessous). La mention de cet indice a effectivement été oubliée par AWIPLAN lors de la rédaction du CCAP.

Les indices servant à la révision des prix sont les suivants :

ICMO3 : Indice du coût horaire de travail, y compris charges salariales, des salariés des activités du déchet et du nettoyage ; publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, (Réf. ICMO3 du Syndicat National des Activités du Déchet – SNAD ; base 100-2018).

1870 : Indice départemental des prix du gazole (Référence 1870T, publiée au Moniteur des Travaux Publics & du Bâtiment ; base 100-2015)

FSD1 : Indice des frais et services divers (Référence FSD1, publiée au Moniteur des Travaux Publics & du Bâtiment, base 100-2010).

M : Valeur de l'indice de matériel de levage et de manutention (Référence 010764240 publiée au Moniteur des Travaux Publics & du Bâtiment).

Le Président précise que cet avenant ne modifie pas les prix du marché de ce lot.

Avenant au marché maîtrise œuvre FABRIQUES (projet touristique)

Le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'amélioration touristique et aménagement du centre d'interprétation à Saint Christophe en Brionnais a été conclu avec FABRIQUES, à l'issue du concours d'architecte. Le montant du marché initial était de 158 368,32 € HT, basé sur un prévisionnel de travaux établi lors du concours de 849 774,60 €. Le Conseil communautaire a autorisé le président à signer ce marché par la délibération n°2025-46 du 26 mai 2025.

Le CCAP du marché prévoit que le coût définitif des travaux est entériné au plus tard à la fin de la phase APD et deviendra le coût de référence définitif sur lequel s'engagera le maître d'œuvre. Un avenant permettra de valider le coût prévisionnel de l'ouvrage et fixera le forfait définitif de rémunération. A l'issue de l'APD, le coût des travaux a été révisé à 1 074 932,42 € HT, établissant ainsi un forfait de rémunération du maître d'œuvre à 174 476,67 € HT (soit une hausse de 16 108,35 € HT).

Le Président indique que cet ajustement est l'application des dispositions du contrat signé avec FABRIQUES. Il a interrogé l'architecte pour voir comment le nouvel estimatif des travaux à l'issue de la consultation des entreprises pourra être pris en compte. En effet, les montants des offres validées ont fait ressortir un montant de travaux moins important que prévu.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de modernisation de l'accueil touristique et aménagement d'un centre d'interprétation au marché de Saint Christophe en Brionnais, conclu avec le cabinet FABRIQUES Architectures Paysages (siège social : 2378 chemin de Vernand – 42470 FOURNEAUX), pour un montant de 16 108,35 € HT.

Soutien exceptionnel à l'association ABISE

Lors de sa dernière assemblée générale, l'association ABSIE a présenté les comptes de son exercice 2025. Elle doit faire face à un déficit s'élevant à 30 192,95 €, dû en grande partie aux mouvements de personnel et réorganisation des ressources humaines sur le poste de direction de l'association et sur le poste de direction de l'accueil de loisirs. Cette perte n'est donc causée de difficultés structurelles, mais bien par des facteurs conjoncturels survenus en 2025.

L'association a sollicité un accompagnement exceptionnel de la Caisse d'Allocations Familiales pour faire face à cette perte. Le 03 juin dernier, elle a également adressé à la Communauté de communes une demande de soutien exceptionnel. Cette demande a été évoquée lors de la réunion vice-présidents du 15 juin et lors du Bureau communautaire du 29 juin.

Le Président rappelle que, jusqu'au déménagement, la Communauté de communes versait chaque année une participation de fonctionnement d'ABISE de 6 500 €. Il avait été convenu qu'elle ne serait

plus versée à partir de 2026, puisque c'est la Communauté de communes qui assume la totalité des frais de fonctionnement du bâtiment de la Gendarmerie (eau, électricité, chauffage, ventilation). Face à ce déficit, il a été décidé d'accorder un soutien exceptionnel à ABISE, en lui accordant une subvention complémentaire de 5 000 €. Cette somme s'ajoute aux subventions déjà approuvées lors du vote du budget 2026. Le Président indique que, si cette aide communautaire est accordée, cela permet aussi de déclencher une participation exceptionnelle de 15 000 € de la CAF de Saône-et-Loire.

F. ANTARIEU s'interroge : est-ce que, sans cette aide, l'association est en grande difficulté ? Non. ABISE a des fonds propres, qui même avec cette perte de 30 000 € en 2025, sont confortables et reviennent au même niveau qu'en fin d'année 2023. Ces mêmes fonds propres avaient fortement augmenté en 2024 (résultat excédentaire de 32 285 € en 2024 et des fonds propres arrêtés à 198 402 € au bilan comptable au 31/12/2024). La trésorerie de l'association est aussi importante. Il demande : « lorsqu'elle enregistre un résultat positif, l'association sollicite-t-elle une baisse de sa subvention ? Non ». Il regrette donc cette façon de faire qui veut que, dès qu'il y a un souci, on vient demander un soutien exceptionnel à la Communauté de communes. Il craint fortement qu'accorder cette aide peut créer un précédent et dès qu'elle aura un déficit, ABISE viendra demander un soutien exceptionnel. En 2024, les financeurs ont surfinancé ABISE, sans que rien ne se passe. Là avec une perte à la hauteur du surfinancement 2024, on demande des subventions, qui vont au final renforcer les fonds propres de l'association. Il ne comprend pas la justification de cette demande.

C. MALLAT tient à répondre et précise tout d'abord qu'ABISE n'a pas la Communauté de communes pour seul financeur. La trésorerie permet à l'association de pouvoir assurer le versement des salaires des agents en attendant le versement des différentes subventions. La bonne santé financière d'ABISE garantit un bien-être pour les salariés et la possibilité de mener des projets innovants. Ensuite, il estime qu'il y a des financements communautaires qui ne sont pas versés à ABISE sur France Services. Est-ce que les coûts de fonctionnement de France Services supportés par la Communauté de communes sont bien de la différence entre la participation versée à ABISE et les dotations reçues de l'Etat

G. FITTIPLADI trouve moins choquant de verser 5 000 € à ABISE que les 16 000 € qui viennent d'être votés pour l'avenant à l'architecte.

F. ANTARIEU demande un audit sur les finances de l'association. Il veut bien être certain que l'association ne vienne pas systématiquement solliciter des financements exceptionnels en cas de déficit annuel. Il ne faut pas que ça soit la règle. Toutefois, si cette aide peut permettre de mobiliser une aide complémentaire de la CAF, pas de souci.

M-A. PONCET s'interroge aussi sur cette situation à la lecture de la note de synthèse. Elle avait été à l'Assemblée générale d'ABISE l'an dernier et la situation était toute autre. Elle dit donc être surprise par la situation de cette année

Le Conseil communautaire, après en avoir échangé et délibéré, par 23 voix pour et 9 abstentions, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 € à l'association ABISE pour faire face au résultat déficitaire de l'exercice 2025.

Motion en faveur de la pérennisation et du renforcement de la ligne ferroviaire Moulins / Paray-le-Monial / Lyon

Julien LAPORTE a participé dernièrement à une réunion de travail avec toutes les intercommunalités concernées par le devenir de la ligne ferroviaire Moulins / Paray-le-Monial / Lyon. Des investissements importants sont à prévoir mais les régions et l'Etat se renvoient la balle pour savoir qui va financer quoi.

Face à ces attermoissements qui créent des incertitudes de plus en plus grandes quant à la pérennité de cette ligne, il a été proposé que chaque Communauté de communes et communes adoptent une

motion en faveur de la pérennité et du développement de cette ligne. En effet, compte tenu de son importance pour l'accessibilité du territoire de la Communauté de communes depuis Lyon, grâce à la proximité des gares de La Clayette et Chauffailles, il est indispensable que les engagements pris tant au niveau des régions que de l'Etat pour assurer les travaux d'entretien et d'investissement permettant de garantir un bon niveau de desserte de Lyon soient tenus et respectés. Les choses vont bouger de Lyon jusqu'à Lamure-sur-Azergues, mais ça reste très compliqué au-delà, jusqu'à Paray-le-Monial. D. CORDEIRO rappelle que l'infrastructure est du ressort de l'Etat et comme celui-ci est défaillant, il demande aux collectivités territoriales de participer à ces investissements.

Des Communautés de communes et le Pays Charolais Brionnais ont déjà adopté une motion en faveur de la pérennisation et du renforcement de cette ligne ferroviaire. Julien LAPORTE propose que le Conseil communautaire l'adopte également ce soir et invite les communes à en faire autant. Le Conseil communautaire adopte donc cette motion à l'unanimité.

DM budget SPIC :

Le Président rappelle que le budget primitif annexe « SPIC énergie renouvelable », voté le 09 mars 2026, prévoit des travaux de remplacement du générateur photovoltaïque installé en toiture du marché de Saint Christophe en Brionnais, pour un montant de 329 000 €, financés par un emprunt.

Suite aux échanges avec le Bureau d'études chargé de l'étude de résistance, la Communauté de communes a reçu la confirmation ce jour qu'un renforcement de charpente s'avère utile. Cette dépense, non prévue initialement, va venir augmenter le coût des travaux, avec une estimation de 50 000 €. L'emprunt inscrit au budget primitif pour financer ces travaux doit donc être augmenté d'autant. Celui-ci devant être réalisé très rapidement pour permettre le règlement de la première phase des travaux, une décision modificative suivante est nécessaire au budget primitif voté le 09 mars 2026.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la DM01 au budget annexe « SPIC énergie renouvelable » 2026 :

Ouverture de crédit :

Code		Libellé	
CH	Article	DEPENSES INVESTISSEMENT	
21	2188	Travaux remplacement toiture PV	+50 000.00
Total			+50 000,00

Code		Libellé	
CH	Article	RECETTES INVESTISSEMENT	
16	1641	Emprunt travaux	+50 000.00
Total			+50 000,00

F. ANTARIEU rappelle que l'intercommunalité est dans une situation très inconfortable au-delà de 2030 et qu'il est nécessaire de lisser au mieux les coûts supportés par ce budget annexe jusqu'à la fin des emprunts en cours. On a hérité d'une situation qui nous met dans le mur. On fait au mieux pour gérer ce mur. Cet emprunt est fait pour financer un outil neuf qui devrait durer 25 ans et qui va générer des recettes supplémentaires jusqu'en 2030. Bien que le budget SPIC est soumis à l'impôt sur les bénéfices, la Communauté de communes a tellement accumulé des déficits depuis 2010 qu'elle peut accumuler des bénéfices jusqu'en 2030 sans avoir à payer des impôts. Après 2030, il faudra réfléchir à un outil de mutualisation en autoconsommation entre les communes, les habitants, pour que toute l'électricité produite par ce générateur soit autoconsommée sur le territoire.

D. CORDEIRO informe les délégués que les panneaux mono-cristallins sur les parcs acheteurs ont été changés et remis en route récemment. Les membranes restent encore à changer. Il remercie aussi à Michel LACHEZE pour l'expertise apportée sur le sujet très technique de la résistance de la charpente

de la halle vendeurs haut, qui supporte les membranes. Enfin, D. CORDEIRO tient à rappeler qu'à l'origine, le projet de toiture photovoltaïque aurait dû s'autofinancer. Mais ce n'est finalement pas le cas, car de nombreux coûts de fonctionnement et d'investissement liés au marché ont été affectés sur le budget SPIC. Au final, et à cause des calculs qui n'ont pas forcément été bien faits au départ, l'opération ne s'est plus équilibrée. Mais, il fallait faire cette opération en 2010, cela ne se discute pas.

Sous-traitance au lot n°1 « terrassements – VRD – aménagements extérieurs » du projet touristique au marché de St Christophe en Brionnais :

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise THIVENT, titulaire du lot n°1, et détaillée ci-dessous :

- Lot n°1 « terrassements – VRD – aménagements extérieurs »
- Entreprise titulaire du lot : THIVENT SAS (siège social : 630, route de La Clayette – 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN)
- Montant du marché notifié : 89 586,95 € HT
- Entreprise sous-traitante : société BOURGEON TP (siège social : 454, zone d'activités des Sorbonnes – 71600 L'HOPITAL LEMERCIER)
- Montant de la sous-traitance : 10 667,50 € HT,

Décision du président

Aucune décision n'a été prise par le Président dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 08/06/2026.

Questions diverses :

- Contrat Territoires En Action - TEA (Pays Charolais Brionnais / Région) : un mail a été envoyé ce jour aux communes pour faire un sondage sur leurs projets d'investissement susceptibles d'entrer dans les critères définis par la Région pour l'enveloppe complémentaire. La remontée des projets doit être faite en Communauté de communes pour début septembre.
- Poste mutualisé de secrétaire de mairie : le président indique qu'il est compliqué d'avancer sur le sujet. Toutefois, il constate que des besoins deviennent réguliers dans certaines communes et au niveau communautaire (autour de 3 jours par semaine selon une première évaluation). Avec des besoins ponctuels que d'autres communes pourraient avoir (absences, maladies, congés), cela permettrait de créer un poste à temps plein ou à quasi temps plein. La personne pourrait aussi intervenir en remplacement ou en appui des secrétaires. Il ne lui semble donc pas très risqué de travailler sur un tel poste. Pour les communes qui ont un besoin permanent, il faudra avoir un engagement ferme et c'est sur les temps communautaires que ce fera l'ajustement.
- Urbanisme : si le PLUi est à jour, le SCOT n'est pas en conformité avec le SRADDET. Si le SCOT n'est pas modifié ou révisé d'ici février 2027 et 2028 pour les PLUi, cela veut dire qu'en 2027, les zones 2AU ne pourraient pas être ouvertes à l'urbanisation et en 2028, les 1AU ne pourraient pas l'être non plus. Il faut agir, mais la méthode est encore à caler avec l'Etat pour qu'il soit plutôt conciliant, car réviser le SCOT d'ici février 2027 est matériellement impossible.

Actualités des commissions

Commission « Action sociale » (Christophe MALLAT) :

- La fréquentation de l'ALSH est assez faible (autour de 50% de la capacité d'accueil).
- Le Relai Petite Enfance organise la marche des poussettes le 06/09
- Le projet de « Passeport du civisme » a été abandonné suite à la non-agrémentation de l'association auprès de l'Education Nationale. Les écoles n'ont pas eu l'autorisation d'utiliser le support. Aurélie GOUY réfléchit donc à une nouvelle formule pour, malgré tout, travailler autour de la citoyenneté et du civisme.
- ABISE propose le vendredi 11 septembre, à 19h30 à Fleury-la-Montagne, un spectacle sur la thématique de la communication non violente, en lien avec les violences intrafamiliales. Cette information est toute récente et fait suite à l'acceptation du projet déposé par ABISE dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Départemental. D. CORDEIRO demande à ce que les personnes et structures en lien avec cette problématique (Gendarmerie, réseau VIF) soient invitées, de façon à ce que des liens se créent – ça ne sert à rien d'agir chacun de son côté.
- MA PONCET fait un retour sur la réunion du réseau VIF du Brionnais, organisée le 23/06. Il a été décidé de travailler sur une fiche de recueil pour les Maires en cas de situation d'urgence. Pour la fin de l'année, le réseau prévoit de mener des actions de sensibilisation et de communication. En novembre, un atelier sera organisé à Chauffailles sur une semaine avec l'accueil d'un groupe de femmes (les Êtres Humaines) pour faire de la prévention notamment auprès des jeunes de 3^{ème} des collèges du Brionnais. Si les collèges sont d'accord, les EPCI seraient sollicités pour les transports des élèves jusqu'à Chauffailles. Des représentations aussi prévues pour le grand public. M-A. PONCET est donc un peu surprise par le spectacle organisé par ABISE. Pour D. CORDEIRO, ce n'est pas un souci, il faut juste coordonner les choses. M-A. PONCET interroge le Président sur la mobilisation d'un appartement d'urgence à Iguerande ? D. CORDEIRO répond qu'à l'échelle du Brionnais, l'idéal serait d'avoir au moins 2 logements sur le périmètre du réseau VIF : 1 à Chauffailles et 1 sur notre secteur. Pour l'instant, il n'y en a pas. L'appartement à Iguerande n'est pas encore prêt et aucun logement n'a été identifié à Marcigny même si les choses pourraient bouger avec la nouvelle municipalité. Les choses pourraient aussi évoluer au niveau de l'OPAC, mais ses logements ne sont pas meublés.

Commission « climat, énergie, gestion des déchets, aménagement » (Julien LAPORTE) :

- Retour sur la première réunion de la commission, organisée le 22 juin - 16 participants. Des actions sont ressorties comme intéressantes à mener, notamment dans le cadre du COT ou de l'ATMA : communiquer davantage sur le covoiturage ; développer des modes doux de déplacement ; mettre en place des incitations financières aux particuliers pour acheter des récupérateurs d'eau ; actions de sensibilisation pour la réduction des déchets et pour améliorer la qualité du tri ; favoriser le broyage des déchets verts dans les communes (achat d'un broyeur mobile ?) ; repenser la gestion des haies ; mutualiser un poste en conseiller technique en rénovation et en accompagnement dossier habitat ; organiser des défis familles/écoles zéro déchets ou éco gestes. La prochaine commission est prévue le 09/11 à 20h
- Le prochain COPIL du COT aura lieu le 29/09 à 19H. JF. RIVOLLIER et H. VIZIER sont déjà intéressés pour rejoindre ce COPIL. Si d'autres élus veulent participer aussi, ils peuvent contacter Julien ou Laura pas de souci. Marie Laure HAYE est intéressée.
- J. LAPORTE évoque la possibilité de mutualiser les contrôles des bornes incendies, l'entretien des défibrillateurs. Il estime nécessaire aussi d'envisager la réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (obligation légale).

Commission « tourisme, culture », (David CORDEIRO) :

- D. CORDEIRO projette une réunion de la commission à la rentrée.
- Projet de la Bretelle de Compostelle : les choses avancent sur le tracé. Des ajustements restent à faire dans quelques communes (Iguerande, Fleury), pour n'avoir plus qu'un seul itinéraire entre les initiatives des sites clunisiens et de l'association des pèlerins de Compostelle. Le projet devrait voir le jour pour la saison prochaine. F. RAQUIN demande qui va valider le tracé final ? D. CORDEIRO répond qu'il faut que ça soit les communes qui décident où ça va passer.
- Projet touristique au marché de Saint Christophe : D. CORDEIRO indique que, suite à la visite du Sous-Préfet le 01/07, les choses se sont arrangées. Si une subvention DETR est attribuée en 2027, les dépenses réalisées en 2026 pourront être prises en compte.
- Canal de Roanne à Digoin : l'association du Canal travaille à la création voie d'itinérance sur le chemin de halage, entre Briennon et Digoin.
- D. CORDEIRO a récemment fait visiter les musées d'Oyé et Iguerande à un conseiller de la DRAC. Ce dernier a estimé qu'ils ont le potentiel pour être labellisés « Musées Ruraux ». Si c'était le cas, cela viendrait conforter ces 2 musées.
- D. CORDEIRO fait un retour de la réunion à laquelle il a assisté ce matin en préfecture à Mâcon, en présence du Ministre de l'Education Nationale. Le département de Saône-et-Loire fait partie d'une liste de 7 départements choisis pour faire l'objet d'une expérimentation autour de la carte scolaire. L'objectif de cette expérimentation est de travailler sur une offre globale d'éducation sur les territoires. Le Président estime que ce sujet pourrait être travaillé et réfléchi entre les 2 territoires de Marcigny et Semur, à travail la création d'un groupe de travail spécifique. En tout cas, le sujet mérite attention et est très ambitieux.

Commission « agriculture, eau, environnement » (Charles VERNAY) :

- Jeudi 02/07/2026 : lancement de l'audit agricole entre les 3 communautés de communes du Brionnais. Cette démarche, soutenue financièrement par la Région et conduite en coopération étroite avec la Chambre d'agriculture 71, s'étend sur 2 ans. Elle implique le milieu agricole et les collectivités pour réfléchir ensemble à des actions de soutien profitables au milieu agricole :

L'objectif :

Amener les agriculteurs, les collectivités locales et autres acteurs des territoires à imaginer des **projets collectifs**, sources de **valeur ajoutée**, pour **faire face aux différentes crises** subies et permettre de **renforcer les liens** entre l'agriculture et son environnement



Accompagner les collectivités dans la **réalisation de diagnostics territoriaux globaux et partagés de leur système agricole et alimentaire**, intégrant une **dimension prospective**

Accompagner la prise de conscience des différents acteurs locaux (**pas uniquement des agriculteurs**)

Expérimenter des méthodes de concertation et d'animation innovantes, facilitant leur implication et la recherche en commun de solutions

Contribuer à l'élaboration de programmes d'actions stratégiques territorialisés, adaptés aux spécificités des territoires et aux objectifs visés par les acteurs

- Vendredi 03/07/2026 : installation du comité de pilotage Natura 2000

Finances, mutualisations, liens entre les communes (François ANTARIEU)

- Pas d'actualité particulière en dehors de ce qui a déjà été indiqué pendant la réunion sur les sujets du photovoltaïque au marché, des études en cours sur la résistance de la charpente du marché et du budget du SPIC.

Logements, bâtiments, suivi des travaux (Bernard PATTEEUW) :

- Effectifs et prix en baisse au marché bovin. Le marché des moutons fonctionne très bien.

Actualités des communes

Briant : 1 vol de voiture ce matin dans la commune. C. VERNAY signale que les colonnes PAV sont pleines et débordent. A priori, Briant n'est pas la seule commune concernée par cette situation.

Fleury-la-Montagne : le festival « la Sève » a eu lieu les 11 et 12 juillet. Le bilan est mitigé, avec 200 personnes le samedi soir et une très faible fréquentation le dimanche en raison de la forte chaleur.

Iguerande : la fête du village aura lieu le dernier week-end août, avec une fête foraine cette année. La Fabrique du Nouveau Monde reste ouverte tout l'été.

Ligny en Brionnais : concours de pétanque organisé dimanche prochain par le foyer rural.

Mailly : le conseil municipal a organisé samedi dernier un apéro village pour présenter le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne cave viticole.

Oyé : pas d'actualité particulière

Saint Bonnet de Cray : pas d'actualité particulière

Saint Christophe en Brionnais : la fête du pot au feu aura lieu le 2^{ème} week-end d'août

Saint Didier en Brionnais : pas d'actualité particulière

Saint Julien de Jonzy : la salle des fêtes est toujours fermée en raison des travaux

Saint Foy : J. HERMANGE est confronté à un problème de coloris d'une maison, réalisé par le propriétaire sans demande préalable de travaux. D. CORDEIRO lui conseille de prendre un arrêté pour arrêter le chantier et l'inciter à déposer une déclaration de travaux. Il peut se rapprocher du service instructeur du PETR pour la marche à suivre.

Sarry : pas d'actualité particulière

Semur en Brionnais : les nocturnes vont commencer ce mercredi mais sans flambeaux. Week-end « les Arts à Semur » les 21 et 22/08, avec une projection cinématographique prévue le samedi soir.

Varenne L'Arconce : A. BERNARD fait un retour de la réunion organisée ce jour avec Aurélie GOUY sur les sites internet. 10 personnes étaient présentes et c'était très intéressant. Un coût de développement étant à prévoir pour les communes, il demande s'il ne serait pas possible de se regrouper pour négocier ces coûts. 1 logement communal est à louer. L'église accueillera 3 concerts « Musiques en Charolais Brionnais » le jeudi 06 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

Le Président de la Communauté de communes, David CORDEIRO	Le secrétaire de séance, Julien LAPORTE
	